

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm**

Nombre de Conseillers L'an Deux Mil dix-neuf, le 11 janvier à 20 h 30

- en exercice	11	Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, Maire.
- présents	10	
- votants	10	
- absents	01	
- exclus	0	

Date de convocation : 07 janvier 2019
Date d'affichage : 07 janvier 2019

Présents : BLANCHARD Pierre, CARLE Pascal, POUYET Sylvie, DESGEORGES Chantal, GUILLY Bernard, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel, Daniel ROMEAS, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette

Absents excusés : JOSSERAND Franck

a été nommé secrétaire : Daniel ROMEAS

Délibération : 01 - 2019**Objet : mandatement indemnités de réaménagement d'emprunt**

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'afin de restructurer la dette de la commune une négociation avait été engagée avec le Crédit Agricole, approuvée par la délibération n°27-2018 concernant les prêts N°00071230801, 00999601186, 00000521046, 00071230804 liés au Budget Principal.

Le décompte s'établit comme suit :

- ✓ Capital restant dû : 400 850 € 16
- ✓ Indemnités de remboursement anticipé : 63 596.96 €
- ✓ Intérêts normaux : 7 824.49 €

Afin de mandater les indemnités de remboursement anticipé au compte 668, il est nécessaire d'établir une nouvelle délibération budgétaire suivant le tableau ci-joint :

AR PREFECTURE

063-216303537-20190111-2019_01_01-DE
Regu le 16/01/2019

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-6042 : Achats prestations de services (autres que terrains à aménager)	2 600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	2 600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6413 : Personnel non titulaire	9 900,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6451 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	2 100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	34 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	34 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6682 : Indemnité de réaménagement d'emprunt (pour ordre)	0,00 €	63 600,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	63 600,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	63 600,00 €	63 600,00 €	0,00 €	0,00 €
 INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	34 000,00 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	34 000,00 €	0,00 €
D-2184-136 : Aménagement Mobilier	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-140 : Travaux voirie	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-150 : EGLISE	22 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	29 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	34 000,00 €	0,00 €	34 000,00 €	0,00 €
Total Général		-34 000,00 €		-34 000,00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à passer ces différentes écritures et à procéder au mandatement des indemnités de réaménagement d'emprunt pour la somme de 63 596.96 €

Pour extrait conforme

Fait et délibéré à Saint Germain l'Herm, les jours, mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 14 janvier 2019
et publication ou notification du 14 janvier 2019

Le Maire
Mme Chantal DESGEORGES



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm

Nombre de Conseillers L'an Deux Mil dix-neuf, le 11 janvier à 20 h 30

- en exercice	11	Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, Maire.
- présents	10	
- votants	10	
- absents	01	
- exclus	0	

Date de convocation : Date d'affichage :
07 janvier 2019 07 janvier 2019

Présents : BLANCHARD Pierre, CARLE Pascal, POUYET Sylvie, DESGEORGES Chantal, GUILLY Bernard, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel, Daniel ROMEAS, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette

Absents excusés : JOSSERAND Franck
a été nommé secrétaire : Daniel ROMEAS

Délibération : 02 - 2019

Objet : mandatement intérêt d'emprunt Régie Chaleur

Mme le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin de mandater les intérêts de l'échéance d'emprunt du mois de décembre, d'un montant total de 1 635.37 €, il est nécessaire d'établir une délibération budgétaire suivant le tableau ci-joint :

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6207 : Remboursements de frais	190,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	190,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65111 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	190,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	190,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	190,00 €	190,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à passer ces différentes écritures et à procéder au mandatement correspondant.

Pour extrait conforme

Fait et délibéré à Saint Germain l'Herm, les jours, mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 14 janvier 2019
et publication ou notification du 14 janvier 2019

Le Maire
Mme Chantal DESGEORGES



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm

Nombre de Conseillers L'an Deux Mil dix-neuf, le 11 janvier à 20 h 30

- en exercice	11	Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, Maire.
- présents	10	
- votants	10	
- absents	01	
- exclus	0	

Date de convocation : Date d'affichage :
07 janvier 2019 07 janvier 2019

Présents : BLANCHARD Pierre, CARLE Pascal, POUYET Sylvie, DESGEORGES Chantal, GUILLY Bernard, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel, Daniel ROMEAS, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette

Absents excusés : JOSSERAND Franck
a été nommé secrétaire : Daniel ROMEAS

Délibération : 03 - 2019

Objet : subvention d'équilibre budget Eau – Assainissement

- Vu la délibération n° 09-2018 du 1^{er} mars 2018 concernant l'affectation du résultat d'exploitation du budget Eau-Assainissement, faisant apparaître un déficit d'investissement de 19 174.38 €
- Vu la délibération n° 23-2018 du 13 avril 2018 relative à l'approbation du Budget 2018 (Budget Principal et Budgets Annexes),
- Vu le budget primitif voté le 13 avril 2018 nécessitant des investissements à hauteur de 18 500.00 €

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité pour équilibrer le Budget Annexe Eau-Assainissement de délibérer sur une subvention d'équilibre provenant du Budget Principal :

Subvention d'équilibre du Budget Principal vers le Budget Eau – Assainissement : 30 000.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve le virement de la subvention d'équilibre du Budget Principal vers Budget Annexe Eau-Assainissement, comme précisé ci-dessus,

- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget 2018,
- autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette décision

Pour extrait conforme

Fait et délibéré à Saint Germain l'Herm, les jours, mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 14 janvier 2019
et publication ou notification du 14 janvier 2019

Le Maire
Mme Chantal DESGEORGES



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm

Nombre de Conseillers : L'an Deux Mil dix-neuf, le 11 janvier à 20 h 30

- en exercice 11 - présents 10 - votants 10 - absents 01 - exclus 0	Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, Maire.
--	--

Date de convocation : Date d'affichage :
 07 janvier 2019 07 janvier 2019

Présents : BLANCHARD Pierre, CARLE Pascal, POUYET Sylvie, DESGEORGES Chantal, GUILLY Bernard, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel, Daniel ROMEAS, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette

Absents excusés : JOSSERAND Franck
 a été nommé secrétaire : Daniel ROMEAS

Délibération 04 - 2019
Objet : devis EIFFAGE

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise EIFFAGE concernant la fourniture d'une pompe d'eau potable pour le réservoir de la Chamberte, d'un montant de 2 434.20 € TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer le devis. La facture sera imputée sur le Budget Eau/Assainissement 2019 :

- Section investissement, Restes à Réaliser de 2018
- Opération 214 : travaux sur réseaux et installations

Pour extrait conforme

Fait et délibéré à Saint Germain l'Herm, les jours, mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire après le dépôt
 en Sous-préfecture d'Ambert le 14 janvier 2019
 et publication ou notification du 14 janvier 2019

Le Maire
 Mme Chantal DESGEORGES



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm

Nombre de Conseillers L'an Deux Mil dix-neuf, le 11 janvier à 20 h 30

- en exercice	11	Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, Maire.
- présents	10	
- votants	10	
- absents	01	
- exclus	0	

Date de convocation : Date d'affichage :
07 janvier 2019 07 janvier 2019

Présents : BLANCHARD Pierre, CARLE Pascal, POUYET Sylvie, DESGEORGES Chantal, GUILLY Bernard, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel, Daniel ROMEAS, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette

Absents excusés : JOSSERAND Franck
a été nommé secrétaire : Daniel ROMEAS

Délibération n° 05-2018

Objet : demande subvention DETR pour PAB place de la Rodade

Madame Le Maire présente à l'Assemblée l'avant-projet des travaux de PAB - Programme 2019, « aménagement de bourg et de village » établi par le maître d'œuvre.
Ces travaux concernent l'aménagement et la réfection de l'ensemble de la place de la Rodade, îlot central, bordures de trottoirs et accès PMR, pour un montant prévisionnel de 143 295,00€ hors taxes. Ces travaux peuvent être subventionnés dans le cadre de la Dotation des Territoires Ruraux, au titre « Aménagement de bourg et de village », à hauteur de 30 %, dans la limite d'un plafond de travaux de 300 000,00€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ Approuve l'avant-projet des travaux et le plan de financement inclus au dossier.
- ✓ Sollicite l'octroi de la subvention correspondante, au taux de 30 % sur le montant plafonné hors taxes de 300 000,00€ ce qui représente un montant de subvention de 42 988.50 €

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 14 janvier 2019
et publication ou notification du 14 janvier 2019

Le Maire
Chantal DESGEORGES



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm

Nombre de Conseillers L'an Deux Mil dix-neuf, le 11 janvier à 20 h 30

- en exercice	11	Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, Maire.
- présents	10	
- votants	10	
- absents	01	
- exclus	0	

Date de convocation : Date d'affichage :
07 janvier 2019 07 janvier 2019

Présents : BLANCHARD Pierre, CARLE Pascal, POUYET Sylvie, DESGEORGES Chantal, GUILLY Bernard, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel, Daniel ROMEAS, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette

Absents excusés : JOSSERAND Franck
a été nommé secrétaire : Daniel ROMEAS

Délibération n° 06-2018

Objet : demande de subvention à la Région Auvergne Rhône Alpes pour l'aménagement de la Place de la Rodade

Vu la délibération de l'Assemblée plénière du Conseil Régional d'Auvergne Rhône-Alpes décidant l'intervention régionale en faveur de l'aménagement de l'espace public à travers le programme Bonus Ruralité 2019

Vu le budget communal

Madame le Maire expose que le projet d'aménagement de la Place de la Rodade au centre du bourg de Saint Germain l'Herm, dont le coût prévisionnel s'élève à 143 295.00 €, est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du programme visé ci-dessus

Ce projet serait réalisé dans le courant de l'année 2019

Madame le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

- Délibération de la commune approuvant le lancement du projet, précisant son imputation sur la section d'investissement du budget communal, le montant de l'opération et le montant du soutien attendu de la Région
- Devis correspondants aux coûts du projet
- RIB de la commune
- Plans

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ARRETE l'opération d'aménagement de la Place de la Rodade
- ADOPTE le plan de financement ci-dessus à 143 295.00 € HT
- INDIQUE que les crédits seront inscrits au BP 2019
- SOLLICITE le niveau le plus élevé de subvention au titre de ce programme régional en faveur de l'investissement
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 14 janvier 2019
et publication ou notification du 14 janvier 2019

Le Maire
Chantal DESGEORGES

